



Bras, le 26 juin 2024

Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES  
Commune de BRAS  
83149

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE n° 2024-127**

Le Maire de BRAS,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Route,

**CONSIDÉRANT** qu'il est d'intérêt public de réglementer le stationnement parking enherbé situé rue Octave Gerard à proximité immédiate du pont des Allées, afin de réaliser, en toute sécurité, des travaux d'élagage et de coupes d'arbres réalisées par les services techniques de la commune.

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Du lundi 15 juillet 2024, 07h00, au mercredi 17 juillet 2024, 16h00, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant (sous peine de mise en fourrière) sur la partie droite du parking enherbé sis rue Octave Gerard.

**Article 2 :** Des panneaux de signalisation réglementaires ainsi que des barrières seront installés pour permettre l'application du présent arrêté.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services et les agents de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Directeur des Services Techniques de BRAS.
- La Police Municipale de BRAS.

Le Maire,  
Franck PERO



République Française  
Liberté – Egalité – Fraternité